

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
10 juin 2017

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 9 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/> Arrivé à 09h40		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input checked="" type="checkbox"/>	A quitté séance à 10h35 et donné pouvoir à Mme Boucharel	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> A quitté séance à 10h30
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugcois	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>	Andre Laffaire	<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguic	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>

secrétaire : Corinne Ferland

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2017
Voté à l'unanimité

4.

Décisions du Maire depuis le 7 avril 2017

- Contrat de vente de GAZ avec ENGIE
- Convention relative à l'assistance technique apportée par le laboratoire routier départemental
- Fauchage et débroussaillage de la voirie communale et des chemins ruraux par l'entreprise LEYRAT
- Contrat d'entretien des cloches de l'église de Cosnac
- Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente – choix de l'entreprise

FINANCES

1- Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac pour l'année 2016-2017

Mme Martin expose que M. le Maire informe qu'une participation doit être demandée aux communes avoisinantes pour leurs enfants scolarisés à COSNAC.

Le calcul de cette participation est constitué des frais de fonctionnement et des charges de personnel sur l'exercice 2016 et en fonction du nombre total d'enfants scolarisés.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de COSNAC s'élève donc :

- 1 725 € par enfant en maternelle 430,57 € par enfant en élémentaire

Mme Martin précise que le coût d'un enfant en maternelle est plus élevé que l'année précédente en raison d'un nombre moins important d'enfants et souligne une baisse globale des charges sur le groupe scolaire.

Unanimité

M. le Maire donne l'information aux membres du conseil du départ à la retraite du directeur d'école élémentaire qui sera remplacé et d'un départ d'un professeur des écoles non remplacé.

9h40 arrivée de Michel Falzon , il prendra vote à partir de la délibération 2

2- Décision modificative n°1 : augmentation de crédits en recettes suite à attribution de subvention du Département et augmentation de crédits en dépenses pour travaux de voirie

Mme Ferland expose que suite à l'attribution d'une subvention du Département d'un montant de 10 000 € dans le cadre du programme de voirie pour l'année 2017, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires de la façon suivante :

En recette d'investissement :

Augmentation de la ligne « subvention d'équipement du Département » sur l'opération TRAVAUX VOIRIE DIVERS (la somme n'étant pas inscrite au budget)

En dépenses d'investissement :

Augmentation de la ligne « réseaux de voirie » sur l'opération TRAVAUX DE VOIRIE pour équilibrer le budget.

Ces ajustements doivent se faire chaque fois que cela est nécessaire sur l'exercice budgétaire suite aux conseils de M. le Trésorier de MALEMORT.

Cette subvention va permettre la réalisation des travaux de réfection de la route située au Barou

Unanimité

7- Recrutement d'emplois saisonniers

M. le Maire explique qu'il s'agit de prévoir les recrutements pour les vacances d'été pour les services techniques, le service entretien et de compléter la délibération de décembre 2016 pour les effectifs d'été sur le centre Municipal Adrien Teyssandier. Sur les 2 autres services, il est maintenu les mêmes effectifs que l'an passé.

Unanimité

8- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

M. le Maire expose que cette délibération permet de recruter une personne dans un premier temps en tant que contractuelle en vue du départ en retraite d'un agent de la cantine. Ce poste pourrait être évolutif.

M. Geneste s'interroge sur la méthode de recrutement par voie de contractualisation initiale. M. Le Maire et M. Falzon précisent que ce type de recrutement n'est en aucun cas pénalisant pour l'agent.

Unanimité

9- Avis du conseil municipal – Enquête publique MECABRIVE INDUSTRIES

M. le Maire expose que la société MECABRIVE INDUSTRIES envisage la création d'une nouvelle ligne de traitement de surface à Brive. Au titre du Code de l'environnement, cette entreprise est soumise à une enquête publique. Une étude d'impact a été réalisée. La commune de Cosnac est concernée par le rayon d'affichage de 3 km par cette enquête publique et doit à ce titre rendre un avis sur le projet.

M. Geneste n'est pas certain que nous sachions vraiment ce qui est voté ; il retient 2 éléments : l'arrêté actuel date de 1982 et ne porte que sur la question de la surveillance. Ces 3 cuves supplémentaires de produits nocifs pour traitement des métaux ont sûrement un impact environnemental mais il n'oublie pas le développement économique.

Départ Alain Gaillard à 10h30

M. Le Maire partage cet avis mais précise une certaine distance géographique par rapport au site.

M. Martin qui a travaillé dans ce domaine pendant des années rappelle que cette entreprise est la seule sur le bassin de Brive à réaliser ce type de traitement de surface.

Départ de sophie Puydebois à 10h35 qui donne pouvoir à Amandine Boucharel

20 voix pour et 1 abstention : Mme Martin Karine

10- Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Mise à disposition du public et définition des modalités de concertation

M. Pelissier rappelle que par arrêté en date du 1er juin 2017, il a été prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU afin de prendre en compte l'article 80 de la Loi n°2015-990 pour la Croissance, l'Activité et l'Egalité des Chances dite Loi Macron. Cette modification permettra, dans l'attente de la révision générale, qui va prendre de nombreux mois, que dans les zones agricoles (A) ou naturelles (N), les constructions existantes à usage d'habitation puissent faire l'objet d'extension ou d'annexes (dès lors que celles-ci ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site) et d'intégrer le dispositif relatif au changement de destination pour les bâtiments identifiés en zone A et N.

Le service planification de l'Agglo gère la procédure et le montage de ce dossier pour la commune, le but étant que tout soit terminé pour le mois d'octobre 2017. M. Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la révision du PLU mais bien de la modification par rapport à la loi Macron. Ce n'est pas une ouverture à la construction.

Unanimité

Levée de la séance à 10h45

Le Maire,
Conseiller Départemental



Gérard SOLER

3- Défense incendie – Programme 2017 – Demande de subvention

Mme Ferland précise qu'il s'agit de la suite du programme de défense incendie issue de l'étude réalisée en 2015. Le conseil municipal sollicite donc le département pour une subvention en fonction des dossiers montés par le bureau d'études et en fonction des estimations faites. La demande de subvention englobe le montant total des travaux et le bureau d'études. La totalité des travaux s'élève à 12 300 euros.

4 dernières bouches à incendie sont programmées : Freyssinges, les Jarriges, le Paysse et Lachaud

Il restera ensuite des bâches à programmer sur ce dossier défense incendie.

Unanimité

4- Engagement dans la démarche « Zéro Pesticide » - Demande de subvention

M. Falzon précise que la loi du 17 août 2015 interdit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser des produits phytosanitaires. Des représentants de la commune (élus et agents) ont rencontré la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) qui a présenté la charte inscrite en Limousin dont le but est « zéro pesticides dans les villes et villages d'ici 2018 ».

Pour répondre à cette charte, une subvention de l'Agence de l'eau « Adour Garonne » est mobilisable. De ce fait, la commune de Cosnac souhaite s'inscrire dans la démarche et solliciter cette subvention. Il s'agira ensuite de réaliser un diagnostic puis de mener une réflexion sur l'acquisition de matériel qui pourrait également être subventionnée par l'agence « Adour Garonne ».

Unanimité

5- Espace municipal Adrien Teyssandier : tarifs des camps d'été 2017

Mme Martin explique que cette délibération permet de valider les tarifs des différents camps organisés durant l'été 2017 par le centre Municipal Adrien Teyssandier dans le cadre du centre de loisirs. Présentation des divers tableaux.

M. le Maire précise l'existence du CCAS qui peut aider certaines familles qui rencontreraient d'éventuels problèmes financiers et donc hésiteraient à inscrire leur(s) enfant(s) sur ces camps.

Unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

M. L'affaire expose qu'avec l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, la commune de Cosnac avait lancé l'an passé son propre marché étant donné que celui de l'Agglo étant déjà lancé, jusqu'en décembre 2017. Il se trouve que finalement leur marché va jusqu'à fin 2018.

En parallèle, la FDEE 19 a sollicité Cosnac afin d'intégrer un groupement de commandes à la fois pour l'électricité et pour le gaz. Cette délibération propose donc de participer à la convention constitutive du groupement en sachant qu'ensuite la commune aura toute la latitude pour confirmer ou non au lancement de chaque marché.

Le but est d'obtenir les meilleurs tarifs possibles en mutualisant les achats concernant le gaz et l'électricité.

Unanimité